

CARRIÈRE FAILLÉE
conservatoire



CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

2023-2024

Réunions d'information

MARDI 28 FÉVRIER 2023

AUDITORIUM

Primaire : 18 h - 19 h

Secondaire : 19 h - 20 h

Préinscriptions

Du 28 Février

au 28 Mars 2022

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE ?

Les CHAM offrent aux élèves une pratique artistique engagée allée à des études générales.
Ces classes permettent un accès à une éducation artistique de qualité ainsi qu'une ouverture culturelle riche.

CHAM PRIMAIRE

LES ÉLÈVES EN CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE BÉNÉFICIENT, PENDANT LEUR CYCLE ÉLÉMENTAIRE, D'UN AMÉNAGEMENT DE L'EMPLOI DU TEMPS SANS MODIFICATION DU PROGRAMME SCOLAIRE.

- Deux écoles élémentaires accueillent les élèves en CHAM du **CE1 au CM2** :
- L'ÉCOLE RENÉ DEFARGE
- L'ÉCOLE JEAN MOULIN.

CONTACTER LES ÉCOLES

- **ÉCOLE RENÉ DEFARGE**
10, rue de Turenne
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 13 09
- **ÉCOLE JEAN MOULIN**
2 rue d'Alexandrie
16000 Angoulême
Tél. 05 45 61 19 40

L'enseignement musical dispensé par des professeurs du conservatoire comporte des cours de formation musicale, de chant choral et de culture musicale sur le temps scolaire.

Si votre enfant pratique en plus un instrument au conservatoire, les cours font l'objet d'une tarification additionnelle et se déroulent hors temps scolaire au conservatoire ou annexes extérieures.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Conformément à la réglementation, une commission présidée par la Directrice Académique de l'Éducation Nationale, établit la liste des élèves admis en classe de CE1 après avoir étudié le dossier scolaire et leurs motivations

- **POUR LES ÉLÈVES ACTUELLEMENT EN CP**, le recrutement se fait sur étude du livret scolaire de l'élève et sur la base d'une évaluation en séance d'éducation musicale dans la classe, supervisée par le représentant de l'Éducation Nationale.
- **POUR LES ÉLÈVES ACTUELLEMENT EN CE2**.
- **Élèves déjà inscrits au conservatoire** : sur évaluation des professeurs du conservatoire.
- **Élèves non-inscrits au conservatoire** : une rencontre avec les professeurs du conservatoire sera organisée afin d'évaluer si le niveau de connaissance musicale de l'élève lui permet d'intégrer la dispositif dans de bonnes conditions.

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

1. Déposer ou envoyer la fiche de préinscription CHAM primaire au conservatoire avant le **mardi 28 Mars 2023**

2. À faire après avoir déposé la fiche de préinscription :

Pour les élèves inscrits dans une école d'Angoulême ou dans une école hors Angoulême :

- Prévoir un dossier de transfert à récupérer auprès de la direction de l'enfance de la ville d'Angoulême*.

Pour les élèves déjà inscrits à l'école René Defarge ou Jean Moulin :

- Aucune démarche n'est à prévoir auprès de la direction de l'enfance de la ville d'Angoulême.

Le maire, responsable de l'inscription des élèves dans les écoles primaires de la commune, se réserve le droit de refuser un élève en CHAM par manque de places dans les écoles d'accueil.

*DIRECTION DE L'ENFANCE

Service accueil
et relations aux familles
111, Rue de Saintes
16000 Angoulême
Tél. 05 45 20 53 01
vie-scolaire@mairie-angouleme.fr

CHAM SECONDAIRE

CES CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SONT OUVERTES AUX ÉLÈVES MUSICIENS DOTÉS D'UNE SENSIBILITÉ ARTISTIQUE ET MONTRANT UNE FORTE MOTIVATION POUR LES PRATIQUES MUSICALES EN VUE D'UN APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS TECHNIQUES ET MUSICAUX LIÉS À LEUR DISCIPLINE.

Le collège Jules Verne accueille les élèves en CHAM de la **6^e à la 3^e** en externat ou demi-pension.
- L'enseignement artistique est dispensé par les professeurs du conservatoire et l'enseignant d'éducation musicale du collège à raison de 5 h 30 à 7 h hebdomadaire. Le temps de cours de la discipline dominante est porté à une heure pour les élèves en deuxième cycle.

Les cours de formation musicale et de chant choral se déroulent sur des créneaux horaires libérés par le collège ou faisant partie intégrante de l'emploi du temps du collège.

Selon l'instrument et/ou le niveau de formation musicale, l'élève peut avoir cours hors temps scolaire. Les élèves en CHAM bénéficient d'un tarif préférentiel pour leur inscription au conservatoire.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une convocation sera envoyée à chaque élève.

- **POUR LES ÉLÈVES SE PRÉSENTANT À L'ENTRÉE EN 6^e**, une séance d'observation sera organisée au mois de mai ou juin en présence du conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM), du professeur d'éducation musicale du collège, de deux professeurs du conservatoire (formation musicale et chant choral) et d'un membre de la direction du conservatoire.

- **POUR LES ÉLÈVES DE LA 5^e À LA 3^e** :
- Étude du livret scolaire de l'élève.

- **Élèves déjà inscrits au conservatoire** : sur avis des professeurs du conservatoire.

- **Élèves non-inscrits au conservatoire** : une rencontre avec les professeurs du conservatoire sera organisée afin d'évaluer leur niveau de formation musicale et instrumental ou vocal.

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

1. Déposer ou envoyer la fiche de préinscription CHAM secondaire au conservatoire avant le **mardi 28 mars 2023**

2. À faire après avoir déposé la fiche de préinscription.

- Contacter la division des élèves (DIVEL) à la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN16) au **05 17 84 01 30**.

Information DSDEN16

<http://ww2.ac-poitiers.fr/dsden16-pedagogie/spip.php?article590>

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LE COLLÈGE JULES VERNE :
1 rue du Petit St Cybard
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 26 38

GABRIEL FAURÉ
conservatoire

3 place Henri Dunant
16000 Angoulême
Tél. 05 45 95 21 69

<https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

 [conservatoire.gabrielfaure](https://www.facebook.com/conservatoire.gabrielfaure)